



XIX Concours d'Arts Plastiques et Photographie

**Chambre Officielle de Commerce
d'Espagne en France**

**Colegio de España
C.I.U.P.**

Paris - Année 2017

La Chambre officielle de commerce d'Espagne en France souhaite sélectionner une oeuvre d'art destinée à être octroyée comme prix à la personne qui sera désignée comme "personnalité de l'année" par cette entité.

Ce concours pour la sélection et l'acquisition d'une oeuvre d'art est organisé en collaboration avec le Colegio de España de la Cité internationale universitaire de Paris, dans le but de diffuser et d'impulser la création artistique qui anime ces deux institutions.

I - Candidats

Ce concours est ouvert aux artistes bénéficiant actuellement du statut de résident du Colegio de España, ou à tous ceux l'ayant été depuis sa réouverture en 1987. Toutes les personnes ayant été boursières du ministère espagnol de la Culture au sein du Colegio de España, ainsi que les artistes ayant participé au programme d'expositions du Colegio de España à Paris, peuvent également y participer.

En revanche, les lauréats des précédentes éditions de ce concours ne peuvent y participer.

II – Inscription

Les artistes intéressés devront fournir les pièces suivantes et les envoyer à l'adresse de courrier électronique: abourghol@colesp.org

Documents à joindre à l'envoi électronique:

- *curriculum vitae* comprenant l'adresse postale, le courrier électronique et le numéro de téléphone du candidat.
- Photographie en couleur de chacune des oeuvres présentées au concours, avec un maximum autorisé de trois oeuvres .

Ces documents devront être envoyés comme pièces jointes dans un format PDF ou JPG. Le nom des pièces jointes ne devra pas comprendre de points, d' accents ou d'autres signes de ponctuation.

L'ensemble des documents pourra être distribué en plusieurs courriers électroniques, à condition que le poids total de chaque envoi électronique, incluant les pièces jointes, n'excède pas les 5 Mo.

Le corps de chaque message électronique devra inclure la liste de tous les fichiers envoyés, ainsi que leur nom exact et le numéro du message où ils se trouvent joints.

Ci-joints au nom de chaque fichier comprenant la photographie d'une oeuvre, devront figurer les éléments suivants:

- Nom du candidat
- Titre de l'oeuvre
- Technique
- Mesures et autres données (si l'encadrement est compris ou non, verre, etc....)

En bas du texte de chaque courrier électronique devront figurer le nom et prénom du candidat, son adresse postale et son numéro de téléphone

Le texte suivant devra figurer comme Objet du message:
XIX Concours d'Arts Plastiques et Photographie, "prénom et noms", Message "... " d'un total de "...".

Exemple d'Objet: XIX Concours d'Arts Plastiques et Photographie, Joste Menstor, Message n° 3 d'un total de 4.

Ces conditions requises sont indispensables pour garantir la bonne réception des documents.

III - Jury et Prix

Le jury, composé de spécialistes d'art contemporain, membres du Conseil de Direction de la Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France et de la Direction du Colegio de España à Paris, décidera de l'oeuvre devant être attribuée à la "Personnalité de l'Année". Cette décision sera sans appel. Le/la lauréat/e du concours recevra un prix de 1.300€.

Les candidats finalistes se trouvant parmi les 3 premiers bénéficieront également de la ou des campagnes de communication réalisées par la Chambre de Commerce et le Colegio de España.

IV - Calendrier

Le dossier de candidature devra être envoyé par courrier électronique, jusqu'au 22 novembre 2017, à l'adresse suivante:

E-mail: abourghol@colesp.org

Le Colegio de España accusera réception par courrier électronique de l'envoi des candidatures, cet accusé de réception étant le seul document faisant foi de la réception des candidatures.

La décision sera communiquée à l'auteur de l'oeuvre sélectionnée avant le 4 décembre 2017. Le lauréat s'engage à ce que l'oeuvre parvienne en parfait état à la Chambre officielle de commerce d'Espagne en France avant le jour de la célébration de la cérémonie de remise de l'oeuvre à la "Personnalité de l'Année".

V - Diffusion de l'oeuvre de l'artiste

Une cérémonie sera organisée le mercredi 13 décembre 2017, à l'hôtel Intercontinental OPÉRA de Paris, à l'occasion des « Trophées COCEF 2017 » et du prix FEDECOM.

L'auteur(e) de l'oeuvre sera invité(e) à ce repas et son oeuvre sera présentée à l'assistance au cours de cette manifestation et remise du prix à la « Personnalité de l'Année ».

Les frais de transport de l'oeuvre et le billet d'avion du lauréat seront pris en charge par la Compagnie Air Europa à condition que le lauréat(e) se rende à Paris à partir d'une ville d'Espagne desservie par la compagnie. L'hébergement à Paris sera assuré par le Colegio de España.

Par ailleurs, une photo comprenant l'oeuvre d'art et représentant la cérémonie sera publiée sur la page web de la Chambre de Commerce (www.cocef.com) et dans la ou les publications qui résument les activités de cet organisme comme, par exemple, leur annuaire des entreprises. Le Colegio de España (www.colesp.org) diffusera dans son site l'oeuvre de l'artiste primé(e).

La participation à ce concours implique l'acceptation des conditions définies ci-dessus.

Paris, le 6 novembre 2017

Colegio de España:

Tfno: 0033140783200 / Fax: 0033145803958 / E-mail:
abourghol@colesp.org / Web: www.colesp.org

COCEF:

Tfno: 0033142613310 / Fax: 0033142611622 / E-mail:
jm.escoïn@cocef.com / Web: www.cocef.com

Avec la collaboration d'« Air Europa » et de « SANEF - Abertis ».